

**PROCES-VERBAL DU COMITE SYNDICAL
DU SAMEDI 25 AVRIL 2026**

L'an deux mille vingt six, le vingt cinq avril, les membres du comité syndical des Eaux Barousse Comminges Save se sont réunis en comité syndical, à Villeneuve de Rivière, sur la convocation qui leur a été adressée.

Président : Jean Yves DUCLOS

Etaient présents :

Commune	Nom	Prénom
AGASSAC	CAZENEUVE	Guy
AGASSAC	CARCASSES	Yannick
ALAN	BOUFFARTIGUE	Ginette
ALAN	ARROUY	Pierre Yves
AMBAX	LERCO	Roger
AMBAX	DANIS	Armande
ANAN	SALVAN	Jérôme
ANAN	BOURGADE	Frédéric
ANLA	CHAMBON	Fabrice
ANLA	VERDALE	Christophe
ANTICHAN	GAILLARD	Marine
ANTICHAN	BERGES	Sylviane
ARDIZAS (CC Bastides de Lomagne)	DUPRE	Marie Hélène
ARNAUD GUILHEM	RIBEIRO	Marise
ARNAUD GUILHEM	CAHUZAC	Christian
ARNAUD GUILHEM (CC Cagire Garonne Salat)	RIBEIRO	Marise
ARNAUD GUILHEM (CC Cagire Garonne Salat)	CAHUZAC	Christian
ARNE	JAMMET	Laetitia
AULON	MIQUEL	Philippe
AULON	JAMET	Marc
AURADE	LAVAUD	Laurence
AURADE	BAQUE	Alain
AURIGNAC	VINEL	Damien
AURIGNAC	PAUTE	Alex
AURIMONT	HOURS	Serge
AURIMONT	RENARD	Christophe
AURIMONT (CC Coteaux Arrats Gimone)	RENARD	Christophe
AUSSON	DE RIOLS	Jean Paul
AUSSON	FABBRO	Sophie
AUZAS	ALTISSIMO	Gino
AUZAS	FAURE	Laurent
AUZAS (CC Cagire Garonne Salat)	ALTISSIMO	Gino
AUZAS (CC Cagire Garonne Salat)	FAURE	Laurent

AVEUX	POMIAN	Marie Thérèse
AVEUX	PENE	Irma
BACHAS	HILD	Simon
BALESTA	DASQUE	Jean Charles
BALESTA	ALEJOS	Guillaume
BARBAZAN	SALES	André
BAZORDAN	TROTТА	Sébastien
BAZORDAN	ROGER	Fabien
BEAUCHALOT	GARRIGUES	Joël
BEAUCHALOT	ASO	Isabelle
BEAUCHALOT (CC Cagire Garonne Salat)	GARRIGUES	Joël
BEAUCHALOT (CC Cagire Garonne Salat)	ASO	Isabelle
BEAUPUY	BERARD	Jean Louis
BEAUPUY	THEVENOT	Catherine
BEDECHAN	DABOSC	Claude
BEDECHAN	DUCROCQ	Alexandre
BENQUE	BARTHE	Jean Claude
BENQUE	LOSIO	Jean
BERTREN	PERCIE DU SERT	Martin
BERTREN	BROYDE-PAUME	Fanny-Enzo
BETBEZE	DE LARBOUST	Xavier
BETCAVE AGUIN	BAUP	Marc
BEZERIL (CC du Savès)	PESQUIDOUX	Boris
BEZERIL (CC du Savès)	LAHILLE	Véronique
BLAJAN	HOUSSET	Jean Claude
BLAJAN	BEFFEYTE	Pierre Marie
BORDES DE RVIERE	ZANETTI	Didier
BORDES DE RVIERE	MONIER	Jean Jacques
BOUDRAC	TAJAN	Didier
BOUDRAC	BAREGE	David
BOULAUР	LABEDAN	David
BOULOGNE SUR GESSE	DESSACS	Denis
BOULOGNE SUR GESSE	CLERC	André
BOUSSAN	LAPUYADE	Didier
BOUSSAN	FREID	Patrick
BOUSSENS	RAMEAU	Roger
BOUSSENS	JIN	Alice
BOUSSENS (CC Cœur de Garonne)	MORELLO	Damien
BOUZIN	BONADE	Alain
BRAMEVAQUE	BON	Catherine
CADEILLAN (CC du Savès)	SAINTIGNAN	Jean Marc
CADEILLAN (CC du Savès)	DELAURIES	David
CAP D'ASTARAC - MONBARDON	REY	Christophe
CAP D'ASTARAC - MONBARDON	BON	Renée
CARDEILHAC	BOYER	Raymond
CARDEILHAC	ARCIDET	Sophie
CASSAGNABERE TOURNAS	CLERMONT	Mauricette
CASSAGNABERE TOURNAS	MONGIN	Corinne
CASTELGAILLARD	DUCLOS	Robert
CASTELGAILLARD	FRECHOU	Marie
CASTERA VIGNOLES	ADOUE	Daniel
CASTERETS	ROSSARD	Claire

CASTERETS	DUPUY	André
CASTILLON DE ST MARTORY	SAUVESTRE	Benoit
CASTILLON DE ST MARTORY	CAZABET	Jean Pierre
CASTILLON DE ST MARTORY (CC Cagire Garonne Salat	SAUVESTRE	Benoit
CASTILLON DE ST MARTORY (CC Cagire Garonne Salat	CAZABET	Jean Pierre
CATONVIELLE (CC Bastides de Lomagne)	LAMBERT	Kim
CAZARILH DE BAROUSSE	TESTARD	Eloise
CAZARILH DE BAROUSSE	CAUHAPE	François
CAZARIL TAMBOURES	DESPRATS	Frédéric
CAZARIL TAMBOURES	TEISSIE	Alain
CAZAUX SAVES (CC du Savès)	ROUCH	Fabien
CAZAUX SAVES (CC du Savès)	BRAUD	Samuel
CAZENEUVE MONTAUT	TESSER	Christian
CHARLAS	DUCLOS	Jean Pierre
CHARLAS	COURTIADE	Eric
CIADOUX	SALANEUVE	Francis
CIADOUX	TOUBERT	Thierry
CLERMONT SAVES	FAURE	France
CLERMONT SAVES	DI MARCO	Christophe
COLOGNE (CC Bastides de Lomagne)	CLERET	Jessica
COUEILLES	WILHELM	François
CRECHETS	CAMUS	Yvéric
CRECHETS	COIGNARD	Alain
CUGURON	PUJOL	Michèle
CUGURON	DUPLAN	Pierrette
DEVEZE	KAROLCZAK	Julien
ENCAUSSE (CC Bastides de Lomagne)	CORTES	Thierry
ENCAUSSE (CC Bastides de Lomagne)	DIAZ	Margaux
ENDOUFIELLE	LEBRERE	Séverine
ENDOUFIELLE	CAYROU	Julien
EOUX	LALOUÉ	Michel
ESBAREICH	BEGUE	Julien
ESBAREICH	BENEDET	Xavier
ESCANECRABE	ESPE	Nathalie
ESPAON (CC du Savès)	LAFOSSE	Thierry
ESPAON (CC du Savès)	FRONTON	Nathalie
ESPARRON	RHODE	Véra
ESPARRON	LAJOUS	Jean Claude
ESTANCARBON	FABE	Monique
ESTANCARBON	MARGUERITAT	Julien
FABAS	ARCIDET	Guillaume
FABAS	CHARLAS	Brigitte
FAGET ABBATIAL	CARSALADE	Sandrine
FEERRERE	OUSSET	Jean Louis
FERRERE	SABAUT	Marie Christine
FRANQUEVIELLE	BELLOC	David
FRONTIGNAN SAVES	RENAULT	Emilie
GALIE	HERVAS	Mario
GALIE	TALAZAC	Marie Claude
GARRAVET (CC du Savès)	IDRAC	Benjamin

GARRAVET (CC du Savès)	ARTIGUES	Jean Louis
GAUDENT	PUJOLLE	Céline
GAUDENT	MARROT	Cyrille
GAUJAC (CC du Savès)	FERNANDEZ-MOUSSU	Lucie
GAUJAC (CC du Savès)	VANDERBERCQ	Arnaud
GAUJAN	KLEIN	Siegfried
GAUJAN (CC Coteaux Arrats Gimone)	KLEIN	Siegfried
GEMBRIE	NEPLAZ	Anne Léonor
GEMBRIE	SALIS	Yves
GENSAC DE BOULOGNE	GARCIA	Patrick
GENSAC DE BOULOGNE	MONTAUT	Joel
GIMONT	FILLOUSE	Jean Pierre
GIMONT	DOUTRE	Jean Claude
GIMONT (CC Coteaux Arrats Gimone)	FILLOUSE	Jean Pierre
GIMONT (CC Coteaux Arrats Gimone)	DOUTRE	Jean Claude
GISCARO	HUMBERT	Pierre
GOURDAN POLIGNAN	FRATUS	Christian
GOURDAN POLIGNAN	GEVREY	Amandine
HUOS	PUIGDELLOSAS	Claude
HUOS	PUYOL	Christian
ILHEU	ALONSO	Véronique
ILHEU	FABRE HUET	Sandrine
IZAOURT	MARROT	Stéphane
IZAOURT	NARR	Stéphane
LABARTHE INARD	LOUGARRE	Thierry
LABARTHE INARD	CAMPOURCY	Rémi
LABASTIDE PAUMES	CHARLAS	Jean Claude
LABASTIDE SAVES (CC du Savès)	NIETO	Valérie
LABASTIDE SAVES (CC du Savès)	ROGER	Philippe
LABROQUERE	ESCULIE	Jean
LABROQUERE	TORRES	Marie Hélène
LABROQUERE (CC Pyrénées Haut Garonnaises)	GALOPIN	Henri
LAFFITE TOUPIERE	ROUBICHOU	Jean Claude
LAFFITE TOUPIERE	CHENAY	Sylvie
LAFFITE TOUPIERE (CC Cagire Garonne Salat)	ROUBICHOU	Jean Claude
LAFFITE TOUPIERE (CC Cagire Garonne Salat)	CHENAY	Sylvie
LAHAS	LEBOURGEOIS	Muriel
LAHAS	GOURDAIN	Mathieu
LALANNE MAGNOAC	MARTIN	Patrick
LALOURET LAFFITEAU	STAEBLER	Christian
LANDORTHE	TEILLOL	Christian
LARCAN	MORE	Christian
LARCAN	BORREDA	Delphine
LARROQUE	RENON	Jean Louis
LARTIGUE	RAMOUNEDA	Jean Marc
LATOUE	SAUX	Eric
LATOUE	COUMES	Emmanuel
LAYMONT (CC du Savès)	JAMBON	Stéphane
LAYMONT (CC du Savès)	FABRE	Jacques
LE CUING	DUPUY	David
LECUSSAN	TEIXEIRA	Thierry
LECUSSAN	BOYER	Eric

LE FRECHET	FIDANZA	André
LE FRECHET	WOILRAND	Alain
LE FRECHET (CC Cagire Garonne Salat)	FIDANZA	André
LE FRECHET (CC Cagire Garonne Salat)	WOILRAND	Alain
LESPUGUE	DOT	Thierry
LIAS	CARTRON	Emmanuel
LIAS	BLANC	Jean François
LIEUX	NAVARRON	Thierry
LIEUX	REY	Vincent
LILHAC	COUSSE	Christophe
LILHAC	RAYMOND	Régis
LODES	SENGES	Philippe
LODES	SANTI	Paul
LOMBEZ (CC du Savès)	COT	Jean Pierre
LOUDET	ALONSO	Ibtissam
LOURDE	HUET	Vincent
LOURDE	BIANCHI	Christine
LOURES BAROUSSE	PERALDI	Pascale
LOURES BAROUSSE	GHIANDAI	Nathalie
LUSCAN	FREDE	Céline
MANCIOUX	BONNET	Angèle
MANCIOUX	DOMINGUEZ	Mathieu
MANCIOUX (CC Cagire Garonne Salat)	BONNET	Angèle
MANCIOUX (CC Cagire Garonne Salat)	DOMINGUEZ	Mathieu
MARESTAING	LABAYSSE	Loic
MARIGNAC LASPEYRES	KSENOWINS	Joelle
MARTISSERRE	LAFFONT	Jean Marc
MARTRES TOLOSANE	ANGLADE	Christophe
MARTRES TOLOSANE (CC Cœur de Garonne)	ANGLADE	Christophe
MAULEON BAROUSSE	BARTHIE FORTASSIN	Ginette
MAULEON BAROUSSE	BARTHIE FORTASSIN	Louis
MAURENS	FAISSAT	Françoise
MAUVEZIN DE L'ISLE	RASPEAU	José
MAZERES DE NESTE	ANNECY	Cédric
MAZERES DE NESTE	ARROUY	Michel
MEILHAN	PEPIN	Christophe
MEILHAN	MASIN	Serge
MOLAS	BODIN	Jérôme
MONBLANC (CC du Savès)	BEI	Marcel
MONBRUN (CC Bastides de Lomagne)	CADOR	Christophe
MONDILHAN	GUILLOUX	Christelle
MONDILHAN	BROCKBAND	Alistair
MONFERRAN SAVES	BEYRIES	Gérôme
MONGAUZY	CAPDECOMME	Monique
MONGAUZY	FORTN	Daniel
MONTADET (CC du Savès)	BUREL	Michel
MONTADET (CC du Savès)	BARBAOUAT	Marie France
MONTAMAT (CC du Savès)	LAUZES	Sylvain
MONTAMAT (CC du Savès)	LAUZES	Stéphane
MONTBERNARD	ROSSI	Patrice
MONTBERNARD	COURTINADE	Thomas
MONTEGUT SAVES (CC du Savès)	DEVAMBEZ	Marie

MONTGAILLARD	MALEPLATE	Jérôme
MONTGAILLARD	ARSEGUET	Jérémy
MONTIRON	LAIRLE	Maryse
MONTIRON	DOUTRE	Alain
MONTMAURIN	BILLON-GRAND	Gilles
MONTMAURIN	BUC	Gérard
MONTOULIEU ST BERNARD	ARCIDET	Lucie
MONTOULIEU ST BERNARD	MASSARIN	Yvan
MONTPEZAT (CC du Savès)	DOMEJEAN	Cédric
MONTPEZAT (CC du Savès)	DAUBAN	Rémi
MONTREJEAU	POLESEL	Richard
NENIGAN	RODRIGUES	Guillaume
NENIGAN	SOUM	Alain
NIZAN SUR GESSE	TOURRIE	Odette
NIZAN SUR GESSE	MENARD	Michèle
NIZAS (CC du Savès)	AYMONNIER	Fabrice
NIZAS (CC du Savès)	CHASBOEUF	Marie Dominique
NOILHAN (CC du Savès)	BONNEFOI	Thierry
NOILHAN (CC du Savès)	ROLLANDIN	Eric
ORE	LEGOUX	Emeline
OURDE	LAMOLE	Alexandre
PEBEES (CC du Savès)	SERPILLON	Laetitia
PEGUILHAN	ROBET	Yannick
PEGUILHAN	MOUREIL	Adrien
PELLEFIGUE (CC du Savès)	PASOTTI	Yannick
PELLEFIGUE (CC du Savès)	SANCERRY	Evelyne
PEYRISSAS	CASSAGNE	Patrick
PEYROUZET	SIGU	Nadine
PEYROUZET	SIGU	Michel
POLASTRON (CC du Savès)	MOURES	Philippe
POLASTRON (CC du Savès)	MONETA	Laurie
POMPIAC (CC du Savès)	MARESTAING	Jean Marc
POMPIAC (CC du Savès)	GERMAIN	Ghislaine
PONLAT TAILLEBOURG	NORE	Sébastien
PONLAT TAILLEBOURG	BERNADAS	Jean Philippe
PROUPIARY	NOMDEDEU	Chantal
PROUPIARY	ANDRE	Jean Marc
PROUPIARY (CC Cagire Garonne Salat)	NOMDEDEU	Chantal
PROUPIARY (CC Cagire Garonne Salat)	ANDRE	Jean Marc
PUJAUDRAN	PERIN	René
PUYMAURIN	COURTIES	Fabien
PUYMAURIN	TOULON	Sabine
RIOLAS	BELLIS	Anne Marie
ROQUEFORT SUR GARONNE	CASTEX	Nicolas
ROQUEFORT SUR GARONNE	JARQUE	Michel
ROQUEFORT SUR GARONNE (CC Cagire Garonne Salat)	CASTEX	Nicolas
ROQUEFORT SUR GARONNE (CC Cagire Garonne Salat)	JARQUE	Michel
ROQUELAURE ST AUBIN (CC Bastides de Lomagne)	BATIER	Sylvia

ROQUELAURE ST AUBIN (CC Bastides de Lomagne)	BATIER	Hervé
SABAILLAN (CC du Savès)	VISCARDI	Daniel
SACOUÉ	GOSELIN	Vincent
SACOUÉ	MANSAS	André
ST ANDRE (CC du Savès)	DAROLLES	Gilbert
ST ANDRE (CC du Savès)	DESPIAU	Alain
ST ANDRE	BORALI	Michel
ST ANDRE	FAURE	Francis
ST ARAILLE (CC Cœur de Garonne)	NORMAND	Laurence
ST ARAILLE (CC Cœur de Garonne)	CORLAITI	Céline
ST BERTRAND DE CGES	LABELLE	Gérard
ST BERTRAND DE CGES	CAZAUX	Gary
ST CRICQ (CC Bastides de Lomagne)	RIBERA	Jean Guy
ST ELIX D'ASTARAC	BORCA	Delphine
ST ELIX D'ASTARAC	DARRE	Kévin
ST ELIX SEGLAN	ADER	Danielle
ST FERREOL	DURAND	Christophe
ST FERREOL	DEQUE	Thomas
ST FRAJOU	GARDELLE	Eric
ST FRAJOU	ROLLIN	Mélanie
ST GAUDENS	GASTO OUSTRIC	Magali
ST GEORGES (CC Bastides de Lomagne)	SOULIER	Jean Pascal
ST GEORGES (CC Bastides de Lomagne)	CLERMONT	Guy
ST GERMIER (CC Bastides de Lomagne)	BERNARD	Eric
ST GERMIER (CC Bastides de Lomagne)	DE CARVALHO	Laurent
ST IGNAN	COUDERT	Jean Pierre
ST IGNAN	DESPLAN	Eric
ST LARY BOUJEAN	GAILLARD	Line
ST LIZIER DU PLANTE (CC du Savès)	DAMBIELLE	Raymonde
ST LIZIER DU PLANTE (CC du Savès)	BATAILLE	Anne Laure
ST LOUBE AMADES (CC du Savès)	PERIN	Claude
ST LOUBE AMADES (CC du Savès)	BELARD	Patrick
ST LOUP EN CGES	PRAT	Pascale
ST LOUP EN CGES	BOUZIGUES	Pascal
ST MARCET	FONTON	Jean Marc
ST MARTIN GIMOIS	DAREUX	Nathalie
ST MARTIN GIMOIS	BALLE	Séverine
ST MARTORY	RASPEAU	Raoul
ST MARTORY	ROUX	Marie Hélène
ST MARTORY (CC Cagire Garonne Salat)	RASPEAU	Raoul
ST MARTORY (CC Cagire Garonne Salat)	ROUX	Marie Hélène
ST MEDARD	BARUTAUT	Jean Pierre
ST MEDARD	GENEST	Eric
ST MEDARD (CC Cagire Garonne Salat)	BARUTAUT	Jean Pierre
ST MEDARD (CC Cagire Garonne Salat)	GENEST	Eric
ST ORENS (CC Bastides de Lomagne)	DORBEAU	Marceau
ST ORENS (CC Bastides de Lomagne)	CAMPISTRON	Nicolas
ST PAUL	DAMBRUN	Patrick
ST PAUL	PINOS	Faustino

ST PE D'ARDET	ABADIE	Jean Bertrand
ST PE D'ARDET	PACHERE	Ariane
ST PE D'ARDET (CC Pyrénées Haut Garonnaises)	ABADIE	Jean Bertrand
ST PE DELBOSC	FORTASSIN	Jean Pierre
ST PLANCARD	BARTHE SAINT PAUL	Marion
ST PLANCARD	PERISSE	Laurent
ST SOULAN (CC du Savès)	CANONNE	José
STE ANNE (CC Bastides de Lomagne)	PONS	Guy
STE ANNE (CC Bastides de Lomagne)	BOUSSAROT	Bernard
STE MARIE DE BAROUSSE	TOUNUT	Mélanie
SALECHAN	ICHE	Fabrice
SALHERM	DE GAULEJAC	Michel
SALHERM	DELSOUIILLER	Brice
SAMAN	VIGUIER	Anne
SAMAN	LACROIX	Emilie
SAMATAN (CC du Savès)	LAREE	Bernard
SAMATAN (CC du Savès)	LESELLIER	Marius
SAMOUILLAN	PABON	Jean Michel
SAMOUILLAN	SAINT MARTIN	Thierry
SAMURAN	FOURRIER	Dorian
SAMURAN	DUBOIS	Agnès
SANA	CIEUTAT NYBELEN	Isabelle
SANA	BAYLAC	Michel
SANA (CC Cœur de Garonne)	CIEUTAT NYBELEN	Isabelle
SANA (CC Cœur de Garonne)	BAYLAC	Michel
SARAMON	GUILLOU	Sophie
SARIAC MAGNOAC	BOYER	Karine
SARP	FORTASSIN	Anne Marie
SARP	GAY	Jeanine
SARRECAVE	GRIVEAU	Clara
SARRECAVE	BOCCARA	Michel
SAUVETERRE (CC du Savès)	LOZES	Bernard
SAUVETERRE (CC du Savès)	MAGNOAC	Marlène
SAUVIMONT (CC du Savès)	LACROIX	Michel
SAUVIMONT (CC du Savès)	LAFFORGUE	Alain
SAUX ET POMAREDE	DE BORTOLI	Yves
SAUX ET POMAREDE	FOURMENT	Eliane
SAVARTHES	GERMAIN	Isabelle
SEDEILHAC	ANGLA	Sandrine
SEDEILHAC	LARRIEU	Jean Pierre
SEILHAN	VIGNEAUX	Denise
SEILHAN	OLLIER PRUDENT	Sylvie
SEILHAN (CC Pyrénées Haut Garonnaises)	OLLIER PRUDENT	Sylvie
SEILHAN (CC Pyrénées Haut Garonnaises)	RIEU	Adrien
SEMEZIES CACHAN	BAJON	André
SENARENS	STE MARIE	Robert
SENARENS	CASTIES	Nicolas
SENARENS (CC Cœur de Garonne)	STE MARIE	Robert
SENARENS (CC Cœur de Garonne)	CASTIES	Nicolas
SEPX	LARROQUE	Alain
SEPX	GOUAZE	Philippe
SEPX (CC Cagire Garonne Salat)	LARROQUE	Alain

SEPX (CC Cagire Garonne Salat)	GOUAZE	Philippe
SEYSSES SAVES (CC du Savès)	MARTRES	Francis
SEYSSES SAVES (CC du Savès)	FERNANDEZ	Véronique
SIMORRE	MIROUZE	Frédéric
SIMORRE	BATIOT	Quentin
SIMORRE (CC Coteaux Arrats Gimone)	MIROUZE	Frédéric
SIMORRE (CC Coteaux Arrats Gimone)	BATIOT	Quentin
SIRAC (CC Bastides de Lomagne)	LARRIEU	Jocelyne
SIRADAN	DE ROSSI	Jérémy
SIRADAN	FAZILLEAU	Jean Claude
SOST	ABADIE	Colette
SOST	LOO	Anne Marie
TERREBASSE	DIGNAT	Francis
THEBE	LASSERRE	Christine
THEBE	BARRAL	Marie Carmen
THERMES MAGNOAC	CAUBET	Jean François
THERMES MAGNOAC	LASSUS	Philippe
THOUX (CC Bastides de Lomagne)	SANNAC	Stéphane
TIBIRAN JAUNAC	TAILLEBRESSE	Marie Noëlle
TIBIRAN JAUNAC	SOULE	Nathalie
TOUGET (CC Bastides de Lomagne)	DUPOUY	Philippe
TOUGET (CC Bastides de Lomagne)	DELPRAT	Magali
LES TOUREILLES	DASSIEU	Julien
LES TOUREILLES	MALLET	Jean Pierre
TOURNAN (CC du Savès)	BAETENS	Anna
TROUBAT	PORTE	Michèle
TROUBAT	PETIT	Camille
VALENTINE	FERRAN	Pierre
VILLEFRANCHE D'ASTARAC	MONLIBOS	Bernard
VILLEFRANCHE D'ASTARAC (CC Coteaux Arrats Gimone)	MONLIBOS	Bernard
VILLEMUR	LUCANU	Mihaela
VILLEMUR	LAUBY	Raymond
VILLENEUVE LECUSSAN	BARRERE	Yohan
VILLENEUVE LECUSSAN	ARROUY	Séverine
VILLENEUVE DE RIVIERE	MONLON	Virginie
VILLENEUVE DE RIVIERE	SENSAT	Serge

Procurations : François PUYSEGUR (MONTREJEAU) a donné procuration à Richard POLESEL (MONTREJEAU)

Secrétaire de séance : Julien BEGUE

ORDRE DU JOUR

1. Administration générale

- 1.1. Election du Président
- 1.2. Désignation du nombre de Vice-Présidents
- 1.3. Elections des Vice-Présidents
- 1.4. Election des membres du Bureau
- 1.5. Election des représentants du Syndicat à la SPL Eaux Barousse Comminges Save
- 1.6. Election des représentants au Syndicat Mixte de la Maison des Sources
- 1.7. Lecture de la charte de l'élu local
- 1.8. Délégations du Comité au Bureau et au Président
- 1.9. Indemnités de fonction du Président et des Vice-Présidents

2. Finances

- 2.1. Débat d'orientation budgétaire 2026

3. Conclusion

La séance est ouverte sous la présidence de M. Jean Yves DUCLOS, Président sortant. Il souhaite la bienvenue à la nouvelle assemblée délibérante. Il invite le plus âgé des membres présents, M. Francis DIGNAT, Maire de Terrebasse, à prendre la présidence de l'assemblée afin de procéder à l'appel et à l'organisation de l'élection d'un ou d'une Présidente.

M. Francis DIGNAT fait l'appel et constate que le quorum est atteint avec 425 délégués présents.

Il procède à la désignation du secrétaire et des assesseurs pour les élections :

- Secrétaire de séance : Julien BEGUE
- Assesseurs : Raymonde DAMBIELLE - Bernard MONLIBOS - Jocelyne LARRIEU - Roger RAMEAU - Gérard LABELLE - Valérie NIETO - Evelyne SANCERRY - Siegfried KLEIN - Gary CAZAUX - Christian FRATUS

1. ADMINISTRATION GENERALE

Election du Président

M. Francis DIGNAT demande à l'assemblée s'il y a des candidatures à la présidence du Syndicat des Eaux Barousse Comminges Save.

M. Jean Yves DUCLOS fait part de sa candidature.

Il est rappelé que le Président est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du comité syndical.

Chaque délégué, à l'appel de son nom, s'est approché de la table de vote. Après le vote du dernier délégué, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote.

Résultats du premier tour de scrutin

Nombre de conseillers ou délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0

Nombre de votants : 425

Nombre de suffrages déclarés blancs : 16

Nombre de suffrages déclarés nuls : 2

Nombre de suffrages exprimés : 407

Majorité absolue : 213

Nombre de suffrages obtenus par M. Jean Yves DUCLOS : 407

M. Francis DIGNAT procède à la lecture des résultats ci-dessus. M. Jean Yves DUCLOS est proclamé Président du Syndicat des Eaux Barousse Comminges Save et est immédiatement installé.

Monsieur le Président remercie chaleureusement les membres de l'assemblée pour la confiance qu'ils viennent de lui renouveler.

2026-04/DIR/001 - Désignation du nombre de Vice-Présidents

En Exercice : 556 - Présents : 425 - Votants : 425

L'article L. 5211-10 du code général des collectivités territoriales dispose que le nombre de vice-présidents d'un établissement public de coopération intercommunale est librement déterminé par l'organe délibérant, sans que ce nombre puisse excéder 20 % de l'effectif de l'organe délibérant, ni qu'il puisse excéder 15 vice-présidents.

Il en est de même pour les syndicats mixtes fermés, dont le Syndicat des Eaux Barousse Comminges Save fait partie. En outre, les statuts du SEBCS précisent - article 14 - que le nombre de membres du bureau sont fixés par le règlement intérieur. Le règlement intérieur fixe à 1 président et 4 vice-présidents selon la répartition suivante :

- 1 représentant la Barousse
- 2 représentants du Comminges
- 2 représentants du Gers

En conséquence, il est proposé de fixer à 4 le nombre de vice-présidents selon la répartition ci-dessus.

Après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité

DECIDE

de fixer à 4 le nombre de vice-présidents du Syndicat des Eaux Barousse Comminges Save.

Pour : 425

Contre : //

Abstentions : //

ADOPTÉ

Quatorze délégués s'absentent momentanément de la séance.

Election des Vices-Présidents

- **Election du 1^{er} Vice-Président** : Monsieur le Président propose la candidature de M. Philippe DUPOUY, Conseiller municipal de Touget. Aucun autre candidat ne se déclare.

Résultats du premier tour de scrutin

Nombre de conseillers ou délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0

Nombre de votants : 411

Nombre de suffrages déclarés blancs : 8

Nombre de suffrages déclarés nuls : 2

Nombre de suffrages exprimés : 401

Majorité absolue : 206

Nombre de suffrages obtenus par M. Philippe DUPOUY : 401

M. Philippe DUPOUY est proclamé 1^{er} Vice-Président et est immédiatement installé.

- **Election du 2^{ème} Vice-Président** : Monsieur le Président propose la candidature de Mme Ginette BARTHIE-FORTASSIN, 1^{ère} adjointe de Mauléon Barousse. Aucun autre candidat ne se déclare.

Résultats du premier tour de scrutin

Nombre de conseillers ou délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0

Nombre de votants : 411

Nombre de suffrages déclarés blancs : 11

Nombre de suffrages déclarés nuls : 1

Nombre de suffrages exprimés : 399

Majorité absolue : 206

Nombre de suffrages obtenus par Mme Ginette BARTHIE FORTASSIN : 399

Mme Ginette BARTHIE-FORTASSIN est proclamée 2^{ème} Vice-Présidente et est immédiatement installée.

- **Election du 3^{ème} Vice-Président** : Monsieur le Président propose la candidature de M. Serge SENSAT, Conseiller municipal de Villeneuve de Rivière. Aucun autre candidat ne se déclare.

Résultats du premier tour de scrutin

Nombre de conseillers ou délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0

Nombre de votants : 411

Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau : 7

Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : 0

Nombre de suffrages exprimés : 404

Majorité absolue : 206

Nombre de suffrages obtenus par M. Serge SENSAT : 404

M. Serge SENSAT est proclamé 3^{ème} Vice-Président et est immédiatement installé.

Un délégué a quitté la salle avant le vote du quatrième Vice-Président.

- **Election du 4^{ème} Vice-Président** : Monsieur le Président propose la candidature de M. Jean Pierre COT, Maire de Lombez. Aucun autre candidat ne se déclare.

Résultats du premier tour de scrutin

Nombre de conseillers ou délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0

Nombre de votants : 410

Nombre de suffrages déclarés blancs : 5

Nombre de suffrages déclarés nuls : 1

Nombre de suffrages exprimés : 404

Majorité absolue : 203

Nombre de suffrages obtenus par M. Jean Pierre COT : 404

M. Jean Pierre COT est proclamé 4^{ème} Vice-Président et est immédiatement installé.

Election des membres du Bureau

En Exercice : 556 - Présents : 410 - Votants : 410

Chaque canton se réunit afin d'élire leurs représentants au sein du Bureau :

Canton de Bagnères de Luchon : Jean ESCULIE - Christian FRATUS - Raoul RASPEAU - Arlette BALLESTER - Claude PUIGDELLOSAS

Canton de Saint Gaudens : David BELLOC - Raymond BOYER - Denis DESSACS - Jean Pierre DUCLOS - Christian STAEBLER - Julien DASSIEU - Séverine ARROUY

Canton de Cazères : Robert DUCLOS - Jean Claude LAJOUS - Philippe MIQUEL - Yvan MASSARIN - Ginette BOUFFARTIGUE - Corinne MONGIN - Mauricette CLERMONT - Fabien COURTIES

Canton des Coteaux : Bruno DEMONT - Marie Noelle TAILLEBRESSE - Claire ROSSARD

Canton de la Vallée de la Barousse : Julien BEGUE - Jean Louis OUSSET

Canton d'Astarac Gimone : Jean BRUNET - Christophe REY

Canton de Gimone Arrats : Jean Christophe CADOR - Jean Claude DOUTRE - Jocelyne LARRIEU - Françoise FAISSAT

Canton de l'Isle Jourdain : René PERIN - Catherine THEVENOT - Loïc LABAYSSE

Canton de Val de Save : Sylvain LAUZES - Muriel LEBOURGEOIS - Valérie NIETO - Frédéric MIROUZE - Eric ROLLANDIN

2026-04/DIR/002 - Election des représentants du Syndicat à la SPL Eaux Barousse Comminges Save

En Exercice : 556 - Présents : 410 - Votants : 410

Il convient de désigner les représentants du Syndicat des Eaux Barousse Comminges Save au sein de la SPL Eaux Barousse Comminges Save : Conseil d'Administration et Commission de Contrôle Financier.

✓ **Conseil d'Administration SPL Eaux Barousse Comminges Save**

Membres titulaires

- Jean Yves DUCLOS
- Magali GASTO OUSTRIC
- Serge SENSAT
- Marie Noëlle TAILLEBRESSE

Membre pour la Commission de Contrôle Consultatif

- Christian FRATUS

✓ **Commission de contrôle financier de la SPL Eaux Barousse Comminges Save**

Membres : Jean ESCULIE - Christian FRATUS - Ginette BARTHIE-FORTASSIN

**Après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité
DECIDE**

d'approuver les décisions ci-dessus énoncées.

Pour : 410

Contre : //

Abstentions : //

ADOPTÉ

2026-04/DIR/003 - Election des représentants au Syndicat Mixte de la Maison des Sources

En Exercice : 556 - Présents : 410 - Votants : 410

Il convient de désigner les représentants du Syndicat des Eaux Barousse Comminges Save au sein du Syndicat mixte de gestion de la « Maison des Sources » :

Membres titulaires

- Ginette BARTHIE-FORTASSIN
- Jean-Yves DUCLOS
- Christian FRATUS
- Serge SENSAT
- Jean ESCULIE

Membres suppléants

- Raoul RASPEAU
- René PERIN
- Fabrice AYMONNIER
- Marie Hélène TORRES
- Muriel LEBOURGEOIS

**Après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité
DECIDE**

d'approuver les décisions ci-dessus énoncées.

Pour : 410
Contre : //
Abstentions : //

ADOPTÉ

Lecture de la charte de l'élu local

Monsieur le Président fait part à l'assemblée de la charte de l'élu local.

2026-04/DIR/004 – Délégation du Comité au Bureau et au Président

En Exercice : 556 - Présents : 410 - Votants : 410

Le président, les vice-présidents ayant reçu délégation ou le bureau dans son ensemble peuvent recevoir délégation d'une partie des attributions de l'organe délibérant à l'exception :

- du vote du budget, de l'institution et de la fixation des taux ou tarifs des taxes ou redevances ;
- de l'approbation du compte financier unique ;
- des dispositions à caractère budgétaire prises par un établissement public de coopération intercommunale à la suite d'une mise en demeure intervenue en application de l'article L. 1612-15 ;
- des décisions relatives aux modifications des conditions initiales de composition, de fonctionnement et de durée de l'établissement public de coopération intercommunale ;
- de l'adhésion de l'établissement à un établissement public ;
- de la délégation de la gestion d'un service public ;
- des dispositions portant orientation en matière d'aménagement de l'espace communautaire, d'équilibre social de l'habitat sur le territoire communautaire et de politique de la ville ».

Monsieur le Président propose :

1° de charger **le bureau**, jusqu'à la fin de son mandat, par délégation, d'effectuer l'ensemble des opérations suivantes :

- de créer, modifier ou supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services du syndicat ;
- de décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers de 30 001 € jusqu'à 100 000 € ;
- de procéder à l'acquisition, à la vente, à la location de tout terrain et bâtiment, dans les limites de l'estimation des services fiscaux (Domaines) ;
- de prendre toute décision concernant les recrutements de personnel (tableau des effectifs) ;
- de procéder, dans les limites fixées par le comité syndical, au dépôt des demandes d'autorisations d'urbanisme relatives à la démolition, à la transformation ou à l'édification des biens syndicaux ;
- d'adhérer, de signer toute charte ou convention en partenariat avec d'autres organismes privés.

2° de charger **le président du syndicat**, jusqu'à la fin de son mandat, par délégation, d'effectuer l'ensemble des opérations suivantes :

En matière de **marchés publics**, lorsque les crédits sont inscrits au budget, après avis de la commission des marchés ou choix de la commission d'appel d'offres :

- a) de prendre toute décision concernant la préparation, le lancement et la conduite des procédures de consultation pour tout marché, dans la limite des montants inscrits au budget,
- b) de prendre toute décision concernant la passation, l'exécution et le règlement des marchés de fournitures et de services qui peuvent être passés selon une procédure adaptée en raison de leur montant,
- c) de prendre toute décision concernant la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux dans la limite des sommes inscrites au budget, ce seuil s'appréciant par marché et non par opération,
- d) de signer tout avenant relatif aux marchés et accords-cadres de travaux, fournitures et services conclus dans le cadre d'une procédure adaptée en raison de leur montant ;
- e) pour les marchés de fournitures courantes et services supérieurs au seuil des procédures adaptées, de signer les avenants ou décisions de poursuivre aux marchés ou accords-cadres lorsqu'ils n'entraînent aucune augmentation du montant initial du marché ou lorsque cette augmentation est inférieure à 15 %,
- f) pour les marchés de travaux, quel qu'en soit le montant, de signer les avenants ou décisions de poursuivre lorsqu'ils n'entraînent aucune augmentation du montant initial du marché ou lorsque cette augmentation est inférieure à 15 % du marché initial.

Il est précisé que Monsieur le Président suivra systématiquement l'avis émis par la commission des marchés.

En matière **budgétaire** :

- de procéder à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couvertures des risques de taux et de change, et de passer à cet effet les actes nécessaires ;
- de demander à tout organisme financeur, dans les conditions fixées par le comité syndical soit en fonctionnement et en investissement : l'attribution de subventions ;
- de réaliser les lignes de trésorerie, sur la base d'un montant maximum de 4 000 000 € par exercice budgétaire.

En matière **d'urbanisme** :

- de faire toute demande et de signer tout acte administratif ou réglementaire nécessaire à l'instruction des demandes, notamment, le cas échéant, en matière d'installation classée pour la protection de l'environnement (demande d'autorisation d'exploiter, dossier de déclaration...) en matière de la loi sur l'eau (autorisation ou déclaration) en matière d'urbanisme (demandes de permis de construire, permis d'aménager, déclaration de travaux, autorisation de défrichement...) et plus généralement tout acte administratif nécessaire pour répondre aux exigences législatives et réglementaires ;
- de signer la convention prévue par l'avant-dernier alinéa de l'article L. 311-4 du code de l'urbanisme précisant les conditions dans lesquelles un constructeur participe au coût d'équipement d'une zone d'aménagement concerté et de signer la convention prévue par le troisième alinéa de l'article L. 332-11-2 du même code, dans sa rédaction antérieure à la loi n° 2014-1655 du 29 décembre 2014 de finances rectificative pour 2014, précisant les conditions dans lesquelles un propriétaire peut verser la participation pour voirie et réseaux ;
- d'ouvrir et d'organiser la participation du public par voie électronique prévue au I de l'article L. 123-19 du code de l'environnement.

En matière **patrimoniale** :

- d'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges sans limitation de montants ;
- de décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 30 000 € ;
- de décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans dans la limite des montants définis par les services de l'Etat le cas échéant ;
- d'établir des actes et conventions liés à la mise à disposition des biens et immeubles y compris partielle nécessaires à l'exercice des compétences, de signer tous les documents qui pourraient être nécessaires à la mise en œuvre desdites mises à disposition ainsi que de l'autoriser à effectuer toutes les démarches (études, expertises, documents d'arpentage) qui seraient préalables à la signature desdits documents ;
- de conclure toute convention ayant pour objet l'établissement de servitude au profit ou à la charge des parcelles appartenant au Syndicat ;
- d'admettre en non-valeur les titres de recettes, ou certaines catégories d'entre eux, présentés par le comptable public, chacun de ces titres correspondant à une créance irrécouvrable d'un montant inférieur à un seuil fixé par délibération du comité syndical, qui ne peut être supérieur à un seuil fixé par décret. Ce même décret précise les modalités suivant lesquelles le président rend compte au comité syndical de l'exercice de cette délégation ;
- de décider de la rétrocession des réseaux d'eau potable et d'assainissement.

En matière de **fonctionnement** du syndicat :

- de prendre toute décision concernant la gestion du personnel : les recrutements, les promotions et avancements, les procédures disciplinaires, l'organisation des services ;
- d'autoriser, au nom du Syndicat, le renouvellement de l'adhésion aux associations et organismes dont elle est membre.

En matière de gestion de la **compétence eau potable** :

- de prendre toutes les décisions permettant le bon fonctionnement du syndicat, d'effectuer toute formalité nécessaire au bon fonctionnement et de signer tout document utile.

En matière de gestion de la **compétence assainissement** :

- de prendre toutes les décisions permettant le bon fonctionnement du syndicat, d'effectuer toute formalité nécessaire au bon fonctionnement et de signer tout document utile.

En matière **juridique** :

- d'intenter au nom du syndicat les actions en justice ou de défendre le syndicat dans les actions intentées contre lui devant les juridictions administratives et judiciaires en première instance, en appel et en cassation.
Cette compétence s'étend aux dépôts de plaintes, avec ou sans constitution de partie civile, au nom du syndicat ; et de transiger avec les tiers dans la limite de 15 000 € pour les affaires dont le syndicat est reconnu responsable.
- de transiger, en défense comme en demande, dans le cadre de médiations, d'expertises, de solliciter des experts, huissiers, cabinets spécialisés, médiateurs.
- de fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts dans les limites fixées par le budget.

En matière **d'assurance** :

- de passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;

- de régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules du Syndicat, dans la limite du montant de 10 000€ par accident ;
- de procéder au règlement amiable des sinistres dans lesquels le syndicat est impliqué et reconnu responsable.

3° de rappeler que, lors de chaque réunion du comité syndical, le président rendra compte des attributions exercées, par lui-même et le bureau, par délégation du comité syndical.

4° de rappeler que, lors de chaque réunion du bureau syndical, le président rendra compte des attributions exercées par lui-même et les vice-présidents par délégation du comité syndical.

5° les délégations consenties en application du 3° de l'article L.2122-22 prennent fin dès l'ouverture de la campagne électorale pour le renouvellement des conseils municipaux.

6° les délégations consenties le sont sous le contrôle et la responsabilité du délégant, lequel peut intervenir à tout moment dans les affaires déléguées.

Après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité

DECIDE

1° de charger le bureau et le président, jusqu'à la fin de leurs mandats respectifs, par délégation, d'effectuer l'ensemble des opérations ci-dessus mentionnées ;

2° d'autoriser le président, sous sa surveillance et responsabilité, à une subdélégation de fonction aux vice-présidents, par arrêtés nominatifs ;

3° autorise le président à subdéléguer la signature d'actes relevant des attributions qui lui sont déléguées par la présente délégation, par arrêtés nominatifs ;

3° de prévoir qu'en cas d'empêchement du président, les décisions relatives aux matières ayant fait l'objet de la présente délégation d'attributions pourront être prises par son suppléant ;

4° rappelle que, lors de chaque réunion du bureau et du comité syndical, le président rendra compte des attributions exercées, par lui-même, les vice-présidents délégués et le bureau, par délégation du comité syndical ;

5° autorise le Président à accomplir tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour : 410

Contre : //

Abstentions : //

ADOPTÉ

2026-04/DIR/005 – Indemnités de fonction du Président et des Vice-Présidents

En Exercice : 556 - Présents : 410 - Votants : 410

Il est proposé au comité syndical de fixer les indemnités de fonction pour l'exercice des fonctions du président et des vice-présidents.

L'indemnité du président est fixée de plein droit au taux maximal prévu par la loi, sauf si le président fait la demande d'une minoration.

L'indemnité du président et des vice-présidents est fixée par la loi en fonction de la strate de population.

Les articles L 5211-12 et R 5211-12 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoient l'attribution d'indemnités de fonction pour les Présidents des établissements publics de coopération intercommunale.

Le Syndicat des Eaux Barousse Comminges Save est un EPCI non doté d'une fiscalité propre dont la strate démographique calculée par rapport à la population cumulée de l'ensemble des communes adhérentes est de 50 000 à 99 999 habitants.

Le taux maximum des indemnités de fonctions du Président, peut donc être fixé à 29,53 % de l'indice brut terminal de la fonction publique.

Le taux maximum des indemnités de fonctions des vice-présidents, peut donc être fixé à 11.81 % de l'indice brut terminal de la fonction publique.

Les délégations de fonctions sont assurées par les Vice-Présidents.

**Après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité
DECIDE**

d'attribuer à Monsieur le Président, une indemnité de fonction calculée sur la base de la strate démographique de 50 000 à 99 999 habitants et correspondant à 29,53 % de l'indice brut terminal de la fonction publique.

d'attribuer à chaque vice-président, une indemnité de fonction calculée sur la base de la strate démographique de 50 000 à 99 999 habitants et correspondant à 11.81 % de l'indice brut terminal de la fonction publique.

de verser cette indemnité de fonction suivant cette délibération à compter de la date d'entrée en fonction du Président et des vice-présidents. Elle sera payée mensuellement et revalorisée en fonction du point d'indice de la fonction publique.

Pour : 410
Contre : //
Abstentions : //

ADOPTÉ

2. FINANCES

2026-042/COM/006 – Rapport et débat d'orientations budgétaires 2026

En Exercice : 556 - Présents : 410 - Votants : 410

Le Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) est une étape obligatoire et substantielle du cycle budgétaire et qu'il doit faire l'objet d'un rapport.

Il permet à l'assemblée délibérante de participer à la définition de la stratégie financière et des priorités en termes d'investissement et financements associés.

Ce rapport doit comporter :

- les orientations budgétaires envisagées, portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes en fonctionnement et investissement. Sont notamment précisées les hypothèses d'évolution retenues pour construire le projet de budget ;
- la présentation des engagements pluriannuels.

Et qu'il doit également préciser les informations relatives :

- à la structure et à la gestion de l'encours de la dette,
- à la structure des effectifs,
- aux dépenses de personnel (notamment les éléments sur la rémunération tels que les traitements indiciaires, les régimes indemnitaires, les bonifications indiciaires, les heures supplémentaires rémunérées ...),
- à la durée effective du travail,
- à l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement,
- à l'évolution du besoin de financement annuel.

Les orientations devront permettre d'évaluer l'évolution prévisionnelle du niveau d'épargne brute, d'épargne nette et de l'endettement à la fin de l'exercice auquel se rapporte le projet de budget.

Il est nécessaire de tenir un débat d'orientation budgétaire dans les deux mois précédant l'examen du budget primitif qui doit faire l'objet d'un vote.

Par ce vote, l'assemblée délibérante prend acte de la tenue du débat et de l'existence du rapport sur la base duquel il se tient ainsi que de sa transmission à l'ensemble des membres.

Monsieur le Président présente le rapport relatif au débat d'orientations budgétaires 2026 :

Le Syndicat des Eaux Barousse Comminges Save (SEBCS) exerce les compétences de l'eau potable et de l'assainissement pour le compte de 248 communes, sur un territoire situé sur les départements de la Haute-Garonne, des Hautes-Pyrénées et du Gers, soit 52 310 abonnés représentant 88 774 habitants desservis (chiffres disponibles au 31/12/2025).

Dans ce cadre, le syndicat porte les investissements et dispose actuellement de 3 contrats de concession de type délégation de service public (DSP) avec la SPL EBCS dont il détient 86.81 % des actions (on se trouve donc dans une situation de « quasi-régie ») :

- pour l'exploitation du service public de l'Eau Potable (jusqu'au 31/12/2040)
- pour l'exploitation du service de l'assainissement collectif (jusqu'au 31/12/2030)
- pour l'exploitation du service de l'assainissement non collectif (jusqu'au 31/12/2030)

En 2025, les événements notables sont :

- la priorisation des problématiques de qualité de l'eau dans les décisions liées aux renouvellements des réseaux
- l'orientation des choix d'investissements selon des critères de préservation de la ressource et d'amélioration de la qualité de l'eau
- la création par l'Agence de l'Eau Adour Garonne de nouvelles redevances prenant en compte les rendements des réseaux d'eau potable et d'assainissement
- le démarrage de deux études cadres : mise à jour du schéma directeur d'alimentation en eau potable et le plan de gestion de la sécurité sanitaire des eaux

- la mise à jour des arrêtés préfectoraux autorisant l'exploitation des stations d'épuration dans le département de Haute-Garonne : fin des AP sans date limite de validité, nous obligeant à établir des dossiers de demande d'autorisation de poursuite d'exploitation
- Le démarrage du 12^{ème} plan de financement de l'Agence de l'Eau Adour Garonne avec de nouvelles règles d'attribution de subventions incluant un rendement à respecter et un tarif minimum de vente d'eau

En termes d'activité et de recettes, les conditions météorologiques et notamment les périodes de forte chaleur et de sécheresse n'ont pas amené une augmentation significative des volumes d'eau vendus dans la Haute-Garonne et les Hautes-Pyrénées. Les volumes d'eau vendus dans le Gers sont en diminution.

Pour 2026, les objectifs sont le maintien d'une politique d'investissement ambitieuse dans un contexte économique moins favorable puisque les engagements financiers des partenaires sont en nette diminution, voire suspendus. Nous constatons également que le principe « pollueur-payeur » peine à se mettre en place.

Pour les investissements prévus en 2026, nous ferons à nouveau appel au co-financement de nos partenaires pour les projets liés à l'amélioration de la qualité de l'eau ainsi que pour le projet global d'intervention pour la préservation de la ressource par :

- des interventions prédictives de recherche des secteurs fuyards avec des équipements adaptés
- des interventions correctives sur les secteurs les plus fuyards

En matière d'investissement, l'année 2026 est également marquée par un engagement important sur l'étude cadre de gestion et de sécurité sanitaire de la ressource.

1 - Situation financière et structurelle actuelle

Dans le cadre de sa mission de contrôle, la Chambre Régionale des Comptes d'Occitanie a rendu au mois de décembre 2022 ses rapports publics sur la situation financière du SEBCS et de la SPL EBCS.

Dans son rapport, la chambre régionale des comptes a fait un constat satisfaisant sur la situation financière du **Syndicat**, sur la nouvelle organisation mise en place en 2021, sur la qualité de l'eau et la performance de nos réseaux ainsi que sur les tarifs appliqués.

Dans son rapport, la Chambre Régionale des Comptes a également rendu un bilan satisfaisant sur la situation financière de **la SPL Eaux Barousse Comminges Save**, sur l'intérêt de la fusion intervenue en 2021, sur les tarifs appliqués et sur le rendement de notre réseau.

Les préconisations de ces deux rapports sont mises en œuvre dans les évolutions internes.

1-1 SEBCS

Rappelons que le SEBCS dispose :

- D'un budget général pour les opérations d'ordre général,
- D'un budget annexe relatif à l'activité Assainissement pour l'ensemble du territoire : le budget ASSAINISSEMENT,
- D'un budget annexe relatif à l'activité Eau potable pour l'ensemble du territoire : le budget AFFERMAGE.

Le SEBCS a comme mission de financer les travaux d'investissement sur tous les ouvrages du syndicat des études à la réception des travaux. La majorité des travaux effectués par le syndicat fait l'objet de marchés publics.

Le syndicat est financé par le reversement de la contre-valeur par la SPL EBCS issue de la facturation aux abonnés en eau et en assainissement et par les subventions versées par les partenaires financeurs pour les travaux réalisés.

Le budget principal est également abondé par les recettes issues des bâtiments productifs de revenus.

1-2 Situation financière 2025 du SEBCS

Le compte administratif 2025 en fonctionnement est positif sur les 3 budgets : eau, affermage et assainissement. Ces bons résultats permettent de maintenir une politique d'investissement forte.

1-3 SPL EBCS

La Société Publique Locale Eau Barousse Comminges Save gère l'exploitation du réseau d'eau potable de l'ensemble du territoire ainsi que l'assainissement. Elle dégager chaque année un résultat bénéficiaire. Pour 2025, le résultat financier de fin d'exercice est de 29 531€.

Rappelons que les contrats de DSP prévoient notamment que la SPL assume le risque d'exploitation du service, sans aucune compensation financière du Syndicat.

Situation financière de la SPL EBCS

Le résultat financier 2025 est positif.

Tarifs appliqués

Les tarifs appliqués sont légèrement en deçà du tarif moyen national. En supplément du tarif que nous appliquons, nous devons faire payer aux abonnés les redevances de l'Agence de l'Eau Adour Garonne (redevances performance des réseaux, consommation, prélèvement) et du SMEAG (redevance gestion des étiages).

En 2025, les tarifs sont (en m3) :

Secteur 31/65 :

- Pour l'eau : 1.33€/ HT
- Pour l'assainissement : 1.45€ HT

Secteur Gers :

- Pour l'eau : 1.65€/ HT
- Pour l'assainissement : 1.45€ HT

Soit, pour l'eau potable, un tarif moyen TTC par mètre cube, abonnement compris pour une consommation de 120m3 de :

- 2.49€ en Haute-Garonne et dans les Hautes-Pyrénées
- 2.82€ dans le Gers

Pour l'assainissement collectif, le tarif moyen TTC par mètre cube, abonnement compris pour une consommation de 120m3 est de 2.31€/m3 TTC.

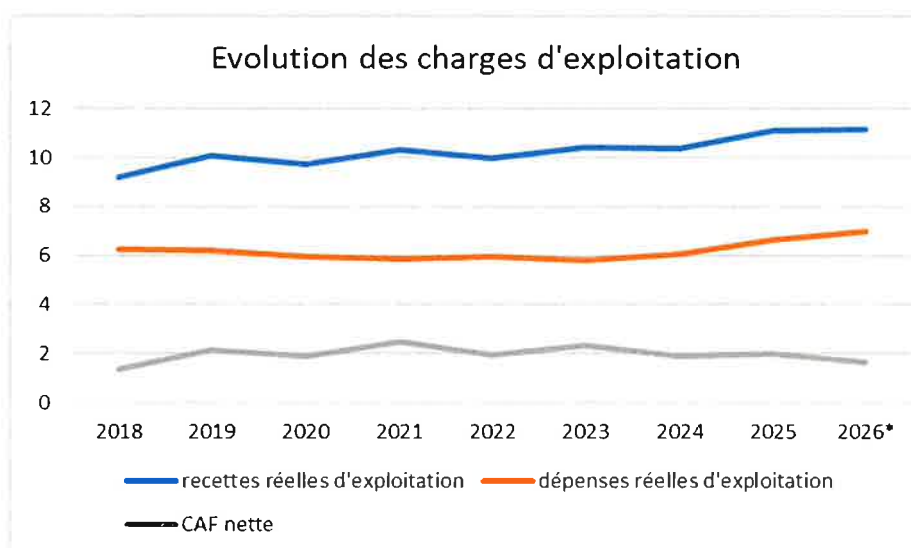
2- Evolution de la capacité d'autofinancement (CAF)

En 2025, la capacité d'autofinancement est en légère progression comparé à 2024, grâce notamment à la progression des recettes qui est plus importante que la progression des dépenses.

Pour 2026, le syndicat pourra maintenir sa politique d'investissements, orientée sur les problématiques de préservation de la ressource et de maintien de la bonne qualité de l'eau.

2-1 CAF Budgets consolidés

	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026*
recettes réelles d'exploitation	9,21M€	10,08M€	9,72M€	10,32M€	9,99M€	10,41M€	10.36M€	11,13M€	11.17M€
dépenses réelles d'exploitation	6,26M€	6,22M€	5,98M€	5,88M€	5,94M€	5,8M€	6.06M€	6,62M€	7.01M€
CAF brute	2,95M€	3,86M€	3,74M€	4,44M€	4,05M€	4,61M€	4,30M€	4,51M€	4.16M€
Capital Dette Nette	1,62M€	1,73M€	1,87M€	1,97M€	2,1M€	2,29M€	2,41M€	2,51M€	2.53M€
CAF nette	1,33M€	2,13M€	1,87M€	2,47M€	1,95M€	2,32M€	1,89M€	2,00M€	1.63M€



2-2 CAF Budget EAU AFFERMAGE

eau affermage	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026*
recettes réelles d'exploitation	7,53M€	8,27M€	7,96M€	8,30M€	7,76M€	8,15M€	8.06M€	8,63M€	8.68M€
dépenses réelles d'exploitation	5,15M€	5,07M€	4,85M€	4,77M€	4,62M€	4,50M€	4.78M€	5,13M€	5.43M€
CAF brute	2,38M€	3,02M€	3,11M€	3,53M€	3,14M€	3,65M€	3,28M€	3,5M€	3.25M€
Capital Dette Nette	1,17M€	1,26M€	1,35M€	1,41M€	1,54M€	1,62M€	1,70M€	1,78M€	1.75M€
CAF nette	1,21M€	1,94M€	1,76M€	2,12M€	1,60M€	2,03M€	1,58M€	1,72M€	1.50M€

2-3 CAF Budget ASSAINISSEMENT

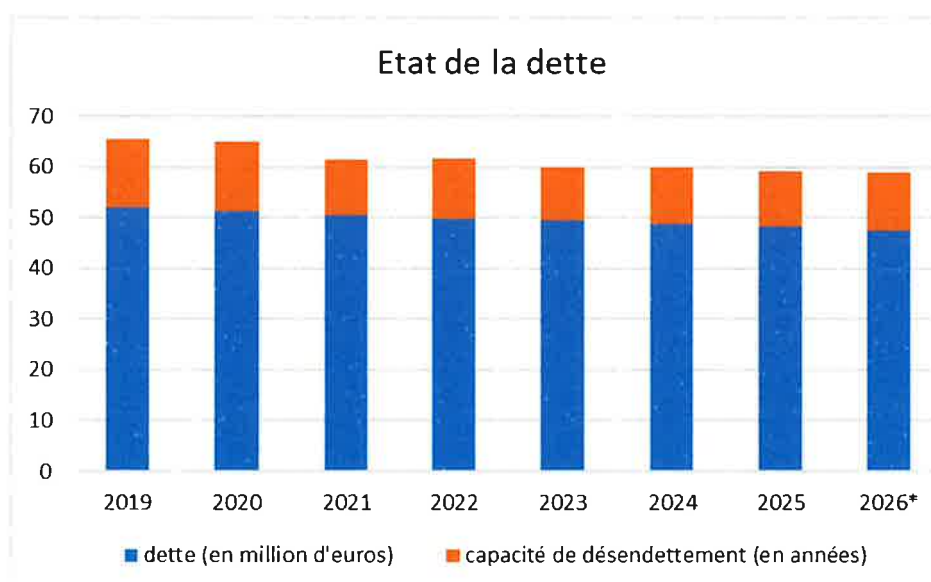
assainissement	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026*
recettes réelles d'exploitation	1,68M€	1,81M€	1,76M€	2,02M€	1,93M€	1,93M€	1,95M€	2,14M€	2.13M€
dépenses réelles d'exploitation	1,11M€	1,15M€	1,13M€	1,11M€	1,08M€	1,02M€	1.03M€	1,24M€	1.29M€
CAF brute	0,57M€	0,66M€	0,63M€	0,91M€	0,85M€	0,91M€	0,92M€	0,9M€	0.84M€
Capital Dette Nette	0,45M€	0,47M€	0,52M€	0,56M€	0,56M€	0,64M€	0,68M€	0,70M€	0.75M€
CAF nette	0,12M€	0,19M€	0,11M€	0,35M€	0,29M€	0,27M€	0,24M€	0,20M€	0.09M€

2-4 CAF Budget Principal EAU

	2022	2023	2024	2025	2026*
recettes réelles d'exploitation	0,30M€	0,33M€	0,35M€	0,36M€	0.36M€
dépenses réelles d'exploitation	0,24M€	0,28M€	0,25M€	0,25M€	0.29M€
CAF brute	0,06M€	0,05M€	0,10M€	0,11M€	0.07M€
capital dette nette	0,00M€	0,02M€	0,03M€	0,03M€	0.03M€
CAF nette	0,06M€	0,03M€	0,07M€	0,08M€	0.04M€

3- Evolution de la dette au 31/12/2026

	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026*
dette	52.07M€	51.44M€	50.47M€	49.75M€	49.50M€	48.73M€	48.38M€	47.64M€
capacité de désendettement	13,5 ans	13,5 ans	11 ans	12 ans	10,5 ans	11,3 ans	10,7 ans	11.4 ans



➤ **UNE DIMINUTION CONSTANTE DE LA DETTE DEPUIS 2018**

Précisons qu'au 31/12/2025 :

- Dette totale du SEBCS : 48 380 000 €
- Taux d'intérêt fixe moyen : 3.94 %
- Durée initiale usuelle des emprunts souscrits : 30 ans
- Amortissement capital dette : 2,51 M€

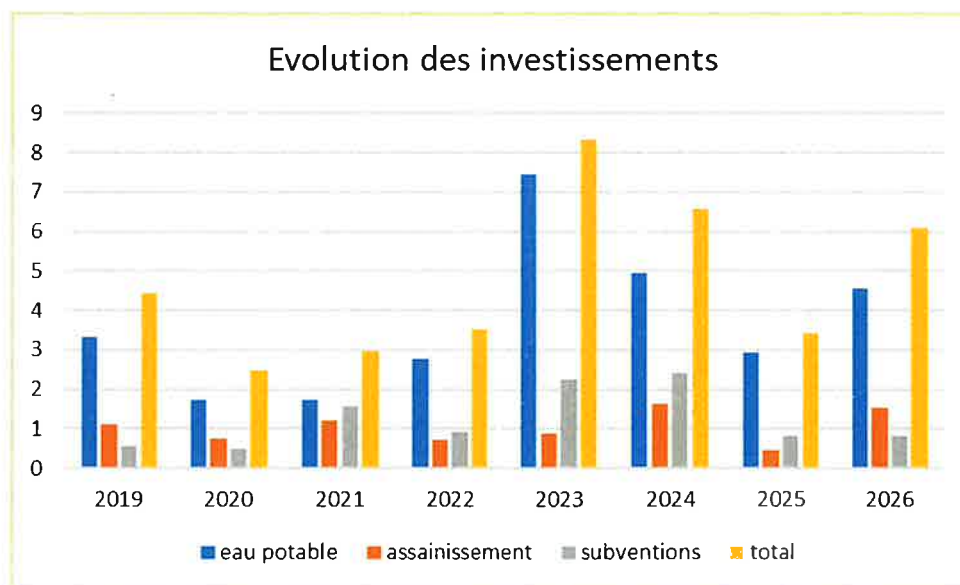
4- Evolution des investissements

Le SEBCS mène depuis de nombreuses années une politique d'investissement forte : plus de 100 millions d'euros de travaux réalisés depuis 2005.

En 2025, le fait marquant est la baisse nette de la participation financière des partenaires, ce qui réduit, à moyen terme notre capacité d'investissement.

Pour 2026, cette tendance va se confirmer.

	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026*
Eau Potable	3,32 M€	1,72 M€	1,74 M€	2,78 M€	7,44 M€	4,94 M€	2,94 M€	4,55 M€
Assainissement	1,11 M€	0,76 M€	1,21 M€	0,72 M€	0,89 M€	1,62 M€	0,47 M€	1,53 M€
TOTAL	4,43 M€	2,48 M€	2,95 M€	3,50 M€	8,33 M€	6,56 M€	3,41 M€	6,08 M€
Subventions	0,56 M€	0,48 M€	1,55 M€	0,90 M€	2,23 M€	2,40 M€	0,82 M€	0,82 M€



En million d'euros

- ⇒ **Baisse très nette de l'engagement financier des partenaires financiers**
- ⇒ **Nécessaire maîtrise des investissements par manque de co-financements des partenaires**
- ⇒ **De nouvelles dépenses d'investissement liées aux problématiques de qualité**

5- Evolution des Charges de personnel

	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026*
masse salariale SEBCS	0,49 M€	0,52 M€	0,59 M€	0,47 M€	0,49 M€	0,64 M€	0,69 M€	0.70 M€
masse salariale SPL (privés et fonctionnaires mis à disposition)	3,98 M€	3,73 M€	3,72 M€	4,08 M€	4,20 M€	4,07 M€	4,15 M€	4.2 M€
total	4,47 M€	4,25 M€	4,31 M€	4,55 M€	4,69 M€	4.71 M€	4.84 M€	4.90 M€

- Une augmentation mécanique des charges de personnel par l'augmentation des charges (CNRACL, mutuelle)
- Un redéploiement des agents chaque fois que nécessaire
- Des départs en retraite remplacés au cas par cas

Effectifs (en équivalent temps plein)

Précisons qu'il s'agit des effectifs physiquement présents au 1^{er} janvier. En conséquence, les postes non pourvus à cette date (ex : recrutement en cours) ne sont pas intégrés au présent tableau.

	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026*
Effectif SEBCS	9,78	11,53	9,23	8,11	9,10	12,77	11,07
statut : droit public	9,78	11,53	9,23	8,10	9,10	12,77	11,07
statut : droit privé	0	0	0	0	0	0	0
Effectif SPL	89,81	87,26	90,66	88,41	88,59	85,04	86,24
Salariés privés	29,01	30,01	32,01	35,66	39,66	39,66	38,46
Agents mis à disposition	60,80	57,25	58,65	53,75	48,93	45,38	47,78
TOTAL	99,59	98,79	99,89	96,52	97,69	97,81	97,31

Effectifs 2026 (en nombre d'agents) par filière (technique et administrative)

Filière technique : 76 agents dont 42 fonctionnaires

Filière administrative : 26 agents dont 14 fonctionnaires.

Rémunération – traitement des agents fonctionnaires

	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026*
Salaire moyen brut annuel (primes IFSE et CIA incluses)	29 535€	30 095€	31 448€	33 346€	34 065€	33 619€	33 429€	33 500€
IFSE	4 935€	5 113€	4 821€	5 737€	5 989€	5 975€	6 262€	6 300€
CIA			545€	565€	520€	544€	614€	630€
Heures supplémentaires effectuées (en heures)	1 385	1 301	2 062	1 668	1 492	1 344	1353	1 360

Le nouveau régime de prime le « RIFSEEP » a été mis en place en 2020.

Les agents du SEBCS ont une durée effective du temps de travail de 1607 heures par an, conformément à la réglementation.

Le dispositif CET Compte Epargne Temps a été instauré par délibération en date du 14/11/2016.

A ce jour, le solde de ce compte (tous agents confondus) est de 1 729.50 jours au 31/12/2025. Il était de 1 767 jours au 31/12/2024.

6 - Vente d'eau et d'assainissement : SEBCS et SPL

6-1 Evolution des tarifs 2025 -2026

L'uniformisation des tarifs eau potable débutée en 2023 se poursuit avec comme objectif de disposer de tarifs équivalents sur l'ensemble du territoire du syndicat en 2035. L'année 2026 marque la fin des prix dégressifs pour les fortes consommations.

En 2026, il est acté :

➤ **Pour l'eau potable :**

- De mettre fin à la dégressivité des tarifs de fourniture d'eau potable en fonction de volumes consommés (sont exclus de cette règle les compteurs verts et les compteurs municipaux)
- De maintenir une évolution du tarif des abonnements équivalente à l'inflation (1.01%)
- Afin de poursuivre l'harmonisation des tarifs débutée en 2022 :
 - Augmenter le tarif de l'eau de 0.03€ en Haute-Garonne et les Hautes-Pyrénées
 - Maintenir un tarif d'abonnement de l'eau identique dans tout le périmètre du syndicat
- Prévoir une consommation équivalente à la consommation 2025, en considérant que la baisse globale de la consommation est atténuée par l'augmentation du nombre d'abonnés
- Maintenir une politique d'investissement forte basée sur la recherche de la sobriété hydrique par la lutte contre les fuites et l'amélioration du système de recherche ainsi que l'amélioration continue de la qualité de l'eau

➤ **Pour l'assainissement :**

- De maintenir une évolution du tarif de l'assainissement équivalente à l'inflation (1.01%)
- Prévoir une consommation équivalente à la consommation 2025, en considérant que la baisse globale de la consommation est atténuée par l'augmentation du nombre d'abonnés
- Poursuivre la modernisation des stations d'épuration afin de maintenir un taux de conformité des ouvrages de 100%

Ainsi, la facture d'eau (en euros TTC redevances comprises) évoluera de la manière suivante pour une consommation de 120 m³/an :

	2025	2026
Eau potable 31/65	229.33€	240.66€
Eau potable 32	269.82€	277.42€
Assainissement	205.29€	205.66€



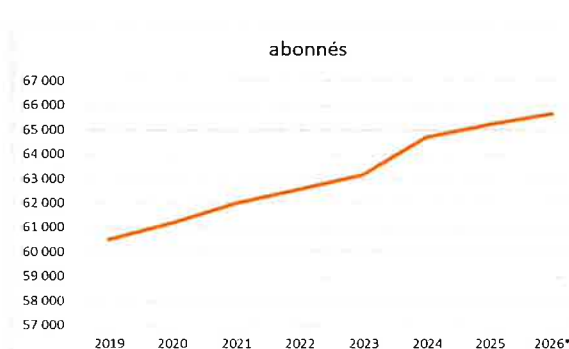
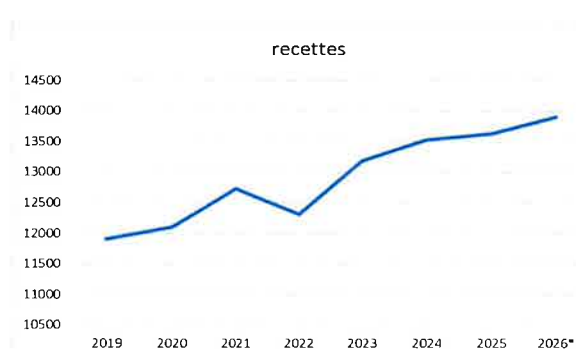
UNE EVOLUTION GLOBALE DU PRIX DE L'EAU DUE AUX NOUVELLES REDEVANCES DE L'AGENCE DE L'EAU ADOUR GARONNE



UN TARIF D'ASSAINISSEMENT MAITRISE

6-2 Recettes

	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026*
Eau potable	9,85 M€	10,00 M€	10,56 M€	10,22 M€	10,97 M€	11,08 M€	11,24 M€	11,48 M€
Assainissement	2,06 M€	2,10 M€	2,18 M€	2,09 M€	2,22 M€	2,46 M€	2,40 M€	2,42 M€
TOTAL	11,91 M€	12,10 M€	12,74 M€	12,31 M€	13,19 M€	13,54 M€	13,64 M€	13,90 M€
Abonnés Eau potable	49 373	49 861	50 438	50 904	51 356	51 982	52 310	52 595
Abonnés Assainissement	11 151	11 343	11 567	11 684	11 818	12 722	12 922	13 070
TOTAL	60 524	61 204	62 005	62 588	63 174	64 704	65 232	65 665



En 2025, le nombre d'abonnés **EAU** a augmenté de 0.8% comparé à 2024, globalement conforme aux estimations. La dynamique d'arrivée de population est plus forte dans le Gers en raison de la proximité de la métropole toulousaine. La mise en place des plans locaux d'urbanisme intercommunaux est également un frein à la construction neuve.

Il est à noter que le nombre d'abonnés **ASSAINISSEMENT** inclut les abonnés assainissement sur le territoire de la communauté de communes Bastides de Lomagne. L'augmentation est de 1.14%.

Pour 2026, il est prévu une augmentation globale du nombre d'abonnés de 0.6%.

Cette légère augmentation, alliée à la hausse des tarifs égale à l'inflation, devrait avoir un effet très léger sur les recettes.

L'augmentation des tarifs permet donc essentiellement de compenser d'éventuelles pertes de recettes liées à la baisse de consommation des abonnés.

7 - Les Dépenses d'investissement

Politique d'investissement

En 2026, la politique d'investissement reste ambitieuse, comme en 2025 : les enjeux sont forts : nous devons poursuivre le travail d'amélioration du rendement de notre réseau afin de limiter les coûts de redevance pour les abonnés.

Nous avons également démarré fin 2025 une étude cadre sur l'eau potable : mise à jour du schéma d'eau potable et création de plan de gestion de la sécurité sanitaire des eaux : document de gestion qui sert à garantir la sécurité de l'eau potable distribuée.

Les orientations d'investissement en 2026 sont de poursuivre le travail sur la ressource quantitative et sur la qualité.

En 2026, les prévisions de recettes liées à l'accompagnement financier des partenaires restent basses.

EAU POTABLE

- Travail sur la sobriété hydrique : amélioration des rendements, mise en place d'actions et d'équipements prédictifs
- Travail sur l'amélioration de la qualité de l'eau

L'amélioration de notre rendement doit nous permettre de limiter les montants des redevances payées par les abonnés à l'AEAG. L'amélioration du rendement a également un effet positif sur les consommations énergétiques.

Nous disposons d'un réseau atypique de 4 289km soit 90 mètres linéaires entre chaque abonné en moyenne contre 30 m pour la moyenne en France. Malgré ce réseau atypique, notre taux de renouvellement sur les 5 dernières années est de 0.68% contre une moyenne nationale de 0.64%.

Pour accélérer notre renouvellement, une APCP conforme à la prospective sur la durée du mandat a été votée en 2023. Cette APCP permettra, en 2026, de réaliser le renouvellement de réseau suivant, avec un budget de 3,65 M€ :

	2022	2023	2024	2025	2026*	TOTAL	Moyenne
Km de réseau renouvelé (SEBCS)	24	40	32	10	16	122	24,40
Km de réseau renouvelé (SPL)	3,5	5	7	5	5	26	5,20
TOTAL	27,5	45	39	15	21	148	29,50
Taux de renouvellement	0,64%	1,04%	0,91%	0,34%	0,49%	-	0,68%

* Données prévisionnelles

En 2026, ce taux atteindra 0.49%, notons toutefois que la baisse d'engagement financier de nos partenaires a un impact négatif sur le taux de renouvellement des réseaux d'eau potable.

En 2026, les travaux porteront également sur l'amélioration de la qualité des eaux distribuées à la population : dans les stations de traitement et également en des points précis de notre réseau de canalisations où sont identifiées des problématiques spécifiques.

Le travail en cours pour finaliser et faire valider officiellement les périmètres de captages de Villeneuve de Rivière et de Martres-Tolosane sera finalisé en 2026 avec la réalisation de l'enquête publique, la publication de l'arrêté préfectoral valant déclaration d'utilité publique (DUP) et la réalisation des travaux de sécurisation des périmètres.

Enfin, le déploiement des compteurs de radio-relève se poursuivra sur le territoire syndical.

Voici la répartition géographique des travaux :

Travaux réalisés en 2025	Travaux à réaliser en 2026
Blajan	Blajan
Boulogne-sur-Gesse	Boulogne-sur-Gesse
Charlas	Boussens
Cologne	Clarac
Estancarbon	Cologne
Gimont	Encausse
Le Cuing - Les Toureilles	Faget Abbatial
Mauléon-Barousse	Ferrère – Saint-Nérée (Qualité)
Péguilhan	Gimont
Saint-Gaudens	Marestaing
Saramon	Martres-Tolosane
Simorre	Mauvezin (Qualité)
Siradan	Monferran Saves
Lieux	Pompiac
	Roquefort-sur-Garonne (réservoir)
	Saint-Bertrand de Comminges
	Saint-Cricq
	Saint-Pé d'Ardet
	Saint-Plancard (Qualité)
	Samatan
	Sana
	Sarremezan
	Savarthes-Beauchalot
	Siradan
	Tibiran Jaunac
	Troubat (Qualité)
	Villeneuve de Rivière (Qualité)

En résumé, les objectifs de travaux 2026 sont ceux-ci :

- Améliorer le rendement du réseau par le remplacement de tronçons fuyards
- Continuer d'assurer une bonne qualité de l'eau desservie
- Réhabiliter les réservoirs : Roquefort sur Garonne (études préalables menées en maîtrise d'ouvrage interne)
- Finaliser les périmètres de protection autour des captages d'eau afin de protéger la ressource :
 - Captage St Vidian à Martres Tolosane
 - Puits St Jean à Villeneuve de Rivière
- Poursuivre la mise en œuvre des compteurs de radio relève

ASSAINISSEMENT

Pour ce qui est des travaux liés aux réseaux d'assainissement, en 2025, l'année a été consacrée à la poursuite des travaux de réfection des réseaux d'assainissement de la commune de Boulogne-sur-Gesse.

Ont été également finalisés les travaux de réhabilitation de la station d'épuration de Gourdan Polignan. Le bureau d'études a travaillé sur l'année au travail préparatoire des travaux complexes de réhabilitation prévus en 2026 : Aurignac (réfection complète) et Gimont (réhabilitation de la filière boues).

En 2026, les travaux suivants sont prévus :

- Sécuriser le cheminement des réseaux d'eaux usées afin de limiter l'impact sur l'environnement :
 - Poursuite des travaux de reprise des réseaux d'eaux usées à Boulogne-sur-Gesse
 - Reprise des réseaux d'eaux usées à Martres-Tolosane
 - Reprise des réseaux d'eaux usées à Loures-Barousse

- Moderniser/réhabiliter les stations d'épuration identifiées comme prioritaires dans le Schéma directeur d'assainissement finalisé en 2022 :
 - réhabilitation de la STEP d'Aurignac
 - réhabilitation de la filière boues de la STEP de Gimont
 - réhabilitation de la STEP de Marestaing

BUDGET GENERAL

- En 2025 sur ce budget, des travaux de modernisation ont été réalisés sur des locaux en location, des travaux liés à la rénovation énergétique ont été également réalisés.

- En 2026, des travaux sont prévus :
 - Dans les locaux du syndicat :
 - la verrière
 - des travaux d'isolation et de rénovation
 - travaux de reprise de toiture et de planches de rive

 - Dans les locaux en location :
 - la finalisation des travaux dans les locaux loués par l'Office Français de la Biodiversité (sécurisation des archives)
 - travaux de reprise de toiture

8- Equilibre budgétaire global du projet de budget 2026

8-1 Tous budgets confondus

DEPENSES D'Investissement		RECETTES D'Investissement	
Travaux dont MOE, SPS	5 802 716,00 €		
		CAF Nette	1 630 000,00 €
		Emprunt	867 387,00 €
		résultat 2025	2 488 329,00 €
		Subventions (AE, CD)	817 000,00 €
TOTAL	5 802 716,00 €	TOTAL	5 802 716,00 €

Pour mémoire :

- les restes à réaliser en dépenses s'élèvent à : 825 050.70 €
- les restes à réaliser en recettes s'élèvent à : 702 425.49 €

8-2 Budget Général EAU

DEPENSES D'Investissement		RECETTES D'Investissement	
Travaux (hors RAR)	72 416,00 €	Résultat reporté 2024 hors RAR	32 416,00 €
		CAF Nette	40 000,00 €
		emprunt	
TOTAL	72 416,00 €	TOTAL	72 416,00 €

Pour mémoire :

- les restes à réaliser en dépenses s'élèvent à : 442 387.49 €

Il est important de noter que les restes à réaliser de 2025 concernant ce budget correspondent en grande partie à la valeur de rachat des parts sociales de la SPL EBCS que le Conseil Départemental de la Haute-Garonne revend au syndicat 33 067 parts sociales pour 421 600€.

8-3 Budget AFFERMAGE Eau

DEPENSES D'Investissement		RECETTES D'Investissement	
travaux (hors RAR)	4 335 000,00 €	Résultat reporté 2025	1 428 887,00 €
		CAF Nette	1 500 000,00 €
		Subventions CD 31 et AEAG	802 000,00 €
		Emprunts	604 113,00 €
TOTAL	4 335 000,00 €	TOTAL	4 335 000,00 €

Pour mémoire : les restes à réaliser en dépenses s'élèvent à : 209 054.88 €

Les restes à réaliser en recettes s'élèvent à : 152 870 €

8-4 Budget ASSAINISSEMENT

DEPENSES D'Investissement		RECETTES D'Investissement	
		Résultat reporté 2025	1 027 026,00 €
Travaux (hors RAR)	1 395 300,00 €	CAF Nette	90 000,00 €
		Subventions (AE, CD) et participations communales	15 000,00 €
		Emprunt	263 274,00 €
TOTAL	1 395 300,00 €	TOTAL	1 395 300,00 €

Pour mémoire :

- les restes à réaliser en dépenses s'élèvent à : 173 608.33 €
- les restes à réaliser en recettes s'élèvent à : 107 168 €

Le budget 2026 sera un budget réaliste qui prendra en compte les deux thématiques suivantes : préservation de la ressource et maintien de la bonne qualité de l'eau.
Il permettra d'atteindre les objectifs de bonne gestion patrimoniale fixés pour la durée du mandat tout en maintenant un programme de travaux permettant d'amortir la hausse des redevances de l'Agence de l'Eau liées au rendement.

Après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité
DECIDE

de prendre acte de la tenue du débat sur les orientations budgétaires de l'exercice 2026.

Pour : 410
Contre : //
Abstentions : //

ADOPTÉ

3. CONCLUSION

Monsieur le Président remercie chaleureusement les membres de l'assemblée pour la confiance qu'ils viennent de lui renouveler. Nous allons continuer à gérer ensemble ce beau syndicat que nous avons hérité de nos prédécesseurs.

En fin de séance, Monsieur Philippe DUPOUY remercie les membres de l'assemblée pour la confiance qu'ils viennent de lui accorder ainsi qu'au nouveau Président, aux Vices Présidents et à l'ensemble du Bureau. Les délégués peuvent compter sur leur engagement à faire perdurer ce syndicat de la meilleure des manières pour offrir à nos concitoyens une eau de qualité en quantité suffisante. Nous préparons l'avenir avec le maximum d'investissements que nous pouvons réaliser en fonction de nos moyens. Il termine en saluant l'engagement des nouveaux élus et de l'ensemble des élus qui ont été renouvelés depuis plusieurs mandats.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 13 h 30.

Le Président,
Jean Yves DUCLOS



Le Secrétaire de Séance
Julien BEGUE

